



Changement d'esthétisme d'un conduit de cheminée

Par **Bilig77**, le **28/11/2010** à **23:06**

Bonjour,

Je viens d'acheter une maison qui possédait un conduit de cheminée existant. J'ai donc acheté une cheminée à foyer fermé auprès d'un installateur spécialiste mais lors de la visite technique précédant l'installation, le technicien m'a informé que le conduit existant non seulement n'était plus aux normes (section inférieure à 20cm) mais surtout qu'il ne permettait pas l'installation d'une cheminée car le conduit ne tient que par un bloc en béton situé trop bas pour y installer une cheminée en dessous. Il me propose donc de casser le conduit existant et de le remplacer par un conduit Inox-Inox. Selon lui, seul ce type de conduit peut être installé car la pente du toit est trop importante pour mettre un conduit classique. Je sais que l'information sur le conduit non conforme est vrai car je viens d'apprendre que la mésaventure est arrivée à des voisins : quand ils ont installé leur cheminée, ils ont cassé le bloc en béton pour la glisser dessous et tout le conduit est tombé. Visiblement les informations du technicien tiennent donc la route mais je m'inquiète car le conduit inox-inox va changer l'esthétisme du conduit (le conduit actuel est en béton + crépis, le futur sera en inox et haubanné). Le technicien m'assure que je ne crains rien et qu'ils installent couramment ce type de modèle mais je ne voudrais avoir de problème de voisinage ou de mairie. Info importante, la maison était à l'origine dans un lotissement mais la copropriété a été dissoute il y a plusieurs années.

Merci de votre aide car le changement de conduit représente un sacré budget et je ne voudrais pas faire de bêtise là dessus.